

Conseil d'école n°2
du mardi 26 mars 2024

I. Rentrée 2024-2025 :

Pour la rentrée prochaine, lors du CDEN du 05/03/2024, le DASEN (directeur académique des services de l'Education Nationale) a décidé de fermer un demi-poste de basque et d'ouvrir un demi-poste de français : nous aurons donc 3 postes de français et 2 postes de basque (cette année, 2,5 de basque et 2,5 de français).

Nous allons faire une demande à Mme Cuculou, Inspectrice de l'Education Nationale, pour savoir si c'est possible que Céline Chaveroche puisse récupérer son poste.

Remarque :

La mairie et les RPE font part de leur soutien et écriront s'il faut pour appuyer la demande de Céline.

99 + 2 élèves de la PS au CM2 dont 61 bilingues et 38 unilingues

Niveaux	Effectif total	Effectif bilingue	Effectif unilingue
PS	12	9*	3
MS	12	6*	6
GS	14	9*	5
CP	17 +1	12	5 + 1
CE1	10	5	5
CE2	7	5	2
CM1	13	6	7
CM2	14 + 1	9	5 + 1

* élèves
bilingues en
Immersion

1 famille :
inscription
à confirmer

Répartition des effectifs par niveau et par section

L'accueil des TPS :

Les conditions d'accueil ne nous paraissent pas favorables à la scolarisation des TPS (enfants nés en 2022) au regard des effectifs de cycle 1 (PS-MS-GS) et des mesures de carte scolaire.

Les ATSEM :

Les enseignants se demandent quels seraient les horaires des ATSEM l'an prochain ?

Réponse de la Mairie :

Les postes d'ATSEM seront maintenus à l'identique de cette année.

Si Coralie valide sa formation, est-ce que les ATSEM pourront alterner les sections (bilingue / unilingue) durant l'année scolaire ?

Réponse des Enseignants :

Bien évidemment, nous réfléchissons à une organisation puis nous leur présenterons et nous vous ferons part de ce qui aura été convenu.

II. Projets 2023-2024 (périodes 3 et 4) :

Projets sciences : 300€

Interventions Lacq Odyssée - Centre de Science et Technologie (CCSTI) des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

Du CE1 au CM2 : Planétarium

De la PS au CP : « ça bulle » sur le thème de l'eau

Projets artistiques et culturels (PEAC) :

- Amaia Hiriart (chant) - du CP au CM2 - participation au spectacle de artistes en herbe le samedi 23 mars (Kiroleta - Ustaritz) dans le cadre du festival Hartza Altzoan
Projet financé par l'association organisatrice du festival Hartzaro Herri Soinu
- Maialen Dissart (arts plastiques) - GS-CP à partir du spectacle « Eclipse et coquelicot »
Projet proposé et financé par la CAPB
- Naia Robles (musique) - écoute sur le thème de l'eau - PS MS
Projet financé par l'OPLB et par l'association l'école

Dans le cadre de ces différents projets, les élèves ont assisté à des spectacles : « Amazones » pour les CE1-CE2 (315€) ; « Eclipse et coquelicot » (84€)

Le coût est pris en charge par la CAPB et par l'association de l'école (4€/élève).

Langue basque :

Participation à la Korrika Ttipi, pour les élèves de MS au CM2, le lundi 18 mars (105€ pris en charge par l'association de l'école)

La Korrika est une course relais qui dure 10 jours et qui traverse le Pays Basque pour promouvoir la langue Basque. AEK l'organise tous les 2 ans.

Zineskola pris en charge par l'association de l'école

- De la PS au CE1 : « Yuku » le 08/03 (228,60€)
- CE2 CM1 CM2 : « Ainbo » le 12/04 (184,80€)

A noter : Les élèves unilingues verront ces films en classe pour réaliser le même travail.

Les enseignants en euskara ont eu une formation et ils partagent les ressources avec les collègues de français.

Liaison CM-6^{ème} (financement collège - département)

Visite du collège le 23/01 avec les élèves de CM1-CM2 avec participation au rallye Mathématique (2 manches).

Projets sportifs :

Période 3 :

Danse de la PS au CM2 dont une partie a été présentée lors du Carnaval

Pelote du CP au CM2

Période 4 :

Orientation de la PS au CE1 avec une rencontre à La Chapelle

Vélo pour les élèves du CE1 au CM2 avec sortie à Bayonne le 14/05 (sauf CE1) - Street Art (300€)

Piscine pour les CP CE1 CE2 et CM2 (financement de la Mairie) : tous les vendredis dès 29/03

RSAO (rencontre sportive associative et olympique) pour les élèves CE2 CM1 CM2 : rencontre sportive conçue par les élèves sur le thème de JO (olympisme et paralympisme) avec l'école de Louhossoa

III. Projet « Notre école, faisons-la ensemble » :

Nous avons été informés le 1/02/2024 de la validation de notre projet « Ecrire pour bien grandir » par Mme la Rectrice avec le budget demandé alloué.

Nous avons donc obtenu 17 452,68€ de matériel (mobilier de type classe flexible, ordinateurs, tablettes, tableaux bavards...) qui nous permettront d'aménager dans nos classes un espace dédié à l'écriture et de repenser nos enseignements liés à l'écrit.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse concernant le lancement des opérations.

Remarques de la mairie :

Nous finançons les verres trempés et les logiciels pour les tablettes.

Remarques des enseignants :

Dans la salle de classe Urtsuia (Emilie), il faudrait changer quelques tables pour gagner en espace et permettre d'installer le centre d'écriture.

IV. pHARe : Programme de lutte contre le harcèlement

Ce programme est un protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles mis en place depuis l'an passé (2022-2023).

Gabriel Attal, Ministre de l'Education Nationale puis Premier Ministre, a renforcé ce plan de lutte qui devient « une priorité absolue » au travers d'une nouvelle circulaire.

Il nous est demandé :

- de vous en donner les grandes lignes
- de mettre à contribution les familles : les RPE doivent réfléchir et mettre en oeuvre une action dédiée spécifiquement à ce phénomène.

Présentation de la nouvelle circulaire :

La lutte contre le harcèlement scolaire constitue une priorité absolue de notre institution et un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative avec des objectifs clairs : 100 % prévention, 100 % détection, 100 % solution.

2 axes :

- Agir au sein des écoles (et établissements) : prévenir et détecter tous les faits de harcèlement et y apporter une réponse ferme et systématique
 - ➔ Mise en œuvre du programme pHARe (formation du personnel, actions auprès des élèves, protocole national) : atteinte du niveau 1 obligatoire
 - ➔ Mettre en œuvre une politique de prévention et de détection du harcèlement à l'échelle de l'école
 - Information systématique des élèves et des familles du numéro d'alerte 3018 (cahier de liaison et affichage)
 - Passation d'un questionnaire d'auto-évaluation à l'occasion de la journée de lutte contre le Harcèlement du CE2 à Terminale : CM1 CM2
 - La formation de tous les élèves à raison d'au moins 10h par année scolaire : CP - CE - CM
 - La participation à des temps forts (journée de lutte contre le (cyber)harcèlement avec les CE-CM ; Safer Internet Day avec les CM
 - Formation d'ici 2027 de tous les personnels
 - ➔ Activer le protocole de traitement des situations de violence et de harcèlement : Protocole National
- Organiser et piloter la politique de lutte contre le harcèlement
 - ➔ A l'école : les IEN sont responsable de la mise en œuvre du plan de lutte et suivent le traitement des situations. Ils s'entourent d'une équipe ressource chargée d'intervenir pour

traiter les situations à la demande des directeurs, équipe qui contribue également à la formation des personnels.

Les directeurs assurent l'effectivité du programme pHARe au sein de son école. Ils suivent les situations de harcèlement et informent l'IEN. Ils peuvent solliciter l'équipe ressource.

- Pilotage académique et départemental : emplois dédiés à cette problématique
- Au niveau départemental : Pour aider à la résolution de situations complexes, le responsable départemental et son équipe peuvent se déplacer dans les écoles et les établissements, en appui des équipes locales

Nous avons signé (plateforme en ligne) une **charte d'engagement** qui prévoit :

1. L'école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. L'école s'appuie sur l'équipe de ressources de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. L'école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement (protocole national)
4. Mon école s'engage à participer à des temps forts : journée de lutte contre le harcèlement scolaire, Safer Internet day...
5. L'école s'engage à dispenser les 10h d'apprentissage annuelles aux élèves du CP aux CM2.

Avec l'aide de l'équipe ressources de la circonscription, nous avons élaboré et déposé sur la plateforme un **protocole d'intervention** sur les situations de harcèlement et l'échelle des sanctions :

- Cf. protocole transmis à la mairie et présenté en conseil d'école
- Cf. échelle des sanctions communes
- Présentation du registre avec ressources

Actions mises en place 2023-2024

Du CP au CM2 : lors de la semaine de rentrée, présentation des règles de vie de l'école et du nouvel aménagement de la cour

CM1-CM2 : Participation à la journée de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement
+ affichage classe + numéros STOP au harcèlement

Questionnaire MEN (passage et bilan présenté aux élèves) avec renfort questions école

Participation au webinaire « 1 jour 1 question » du 17/11

Séances d'EMC pour une utilisation plus sûre des réseaux sociaux (trace écrite)

→ Safer Internet Day

Projet Théâtre avec la compagnie La Machine à Pingouins du 20/11 au 1/12 : théâtre social d'improvisation sur le thème du vivre ensemble avec ateliers philo

CE1-CE2 : Participation à la journée de lutte contre le harcèlement

Séances d'EMC sur l'égalité fille/garçon

Séances EMC/Sciences : Le corps et son intimité

De la PS au CP : projet en période 5 « Bien-être et empathie » (8 séances) avec Carole Peyrouzère du RASED

Familles : Proposition par mail d'assister à la conférence organisée par la commune de Villefranche « Souffrance dans la cour de l'école : mieux armer les enfants contre le harcèlement » le 21/03

Remarque des enseignants :

Nous invitons les RPE à voir ce qui pourrait être fait sur les différentes problématiques et essayer de mener une action de sensibilisation.

Remarques des RPE :

Cela nous paraît intéressant notamment la problématique des écrans et nous essaierons de mener une action.

VI. Projet 2024-2025 : Jeux Paralympiques - Paris 2024

Dans le cadre de notre engagement dans le domaine sportif depuis plusieurs années (école labellisée Génération 2024 ; adhésion à l'USEP), nous avons été sélectionnés pour assister aux Jeux paralympiques de Paris 2024 : le mardi 3 septembre à l'Accord Arena sur des épreuves de Goalball.

Nous y amènerons les futurs CM1-CM2.

Nous en profiterons pour faire une classe de découverte de 3 jours (du 3 au 5 septembre) : goalball, bateau-mouche, centre Pompidou, balade dans Paris (Opéra Garnier - Louvre).

Ce projet a un coût important

- Billet train aller (aide du MEN) : 915,50€ soit 32,70€ par enfant
- Billet train retour : 1251€ soit 44,68€ par enfant
- Hébergement avec pension complète + transports + animations : 7 492€ soit 267,57€ élèves

Coût TOTAL : 9 658,50€ soit 344,95 par élève

Nous allons organiser assez rapidement une réunion, le mardi 9/04 à 18h, avec l'ensemble des familles pour les informer, les faire adhérer à notre projet et rechercher de nouvelles subventions/dons.

Nous organiserons des actions avec les enfants pour chercher de nouveaux financements.

Nous espérons que ce projet rencontrera l'engouement des familles.

Remarques des enseignants :

Nous avons fait une demande pour une subvention exceptionnelle à la Mairie.

Savez-vous si cela est possible pour vous ?

Réponse de la Mairie :

Il y aura une subvention mais nous ne pouvons vous communiquer le montant pour le moment. Le budget sera voté le 15/04 en conseil municipal.

VI. Remarques émanant des enseignants :

Adressées aux familles - via les RPE :

La relation Ecole - Familles :

Madame la Rectrice souhaite relancer la dynamique des relations entre les établissements scolaires et les familles et donne des préconisations dont une charte des relations école- familles.

Elle propose un modèle de charte que nous allons étudier. Nous vous présenterons et nous débattrons de cette proposition lors du prochain conseil d'école.

Adressées à la Mairie

a) Quels seraient les horaires et l'organisation des ATSEM l'an prochain ? (cf. I)

b) Quel est le budget 2024 alloué à l'école pour les fournitures ?

La baisse du budget lié à l'achat de fournitures nous a contraint à utiliser un peu moins de 400€ de l'association de l'école.

De plus, l'impression couleur (imprimante et cartouches) représente un cout réparti entre le budget de la mairie et l'association de l'école.

Notre photocopieur arrive en bout de course. Est-il envisagé de lors de son remplacement que nous puissions bénéficier de la couleur ?

Réponse de la mairie :

Tout d'abord, nous vous invitons à nous faire parvenir les factures liées au dépassement de budget et aux cartouches couleur pour voir ce que nous pouvons faire pour vous aider.

De plus, nous avons reçu des offres concernant des photocopieurs couleurs et nous sommes en train de les analyser. Le prochain photocopieur vous permettra l'impression couleur lors des projets qui vous semblent utiles.

Réponses des enseignants :

Nous vous remercions grandement.

c) Nous vous avons fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle concernant le projet Jeux Paralympiques à Paris. Avez-vous une réponse à nous apporter ? (cf.VI)

VI. Remarques émanant des parents d'élèves :

Adressées à l'ensemble de familles, aux enseignants et à la marie :

Nous tenons à remercier les familles, la mairie, et les enseignants de s'être mobilisés pour la réouverture du $\frac{1}{2}$ poste en français.

Réponse des enseignants :

Nous nous joignons à ces remerciements. Merci de votre implication !

Adressées à la mairie :

Les serviettes de cantine pourront-elles être en tissu dans une idée de développement durable ?

Réponse de la mairie :

Oui, cela est envisagé au plus tard pour la rentrée prochaine. Les serviettes seraient fournies par les familles et ramenées toutes les semaines. Cependant, cela a un coût avec l'achat de meubles (2) spécifiques pour les ranger mais ils sont très chers : environ 1800€ d'ameublement.

Cela est donc à l'étude tant sur le coût que sur la logistique.

VI. Remarques émanant de la Mairie :

Adressées aux Familles :

Cette remarque concerne la tarification de la cantine.

La CAF demande de distinguer le prix du repas et le prix de l'encadrement périscolaire afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Le prix du repas resterait unique. Le prix de l'encadrement serait en fonction du quotient familial.

Actuellement, la tarification est de 4,05€ par repas par enfant. Il n'a pas augmenté par rapport à l'an passé. La mairie a pris en charge l'augmentation de 0,30€ par repas par enfant liée à la hausse de prix de fabrication depuis la rentrée de septembre 2023.

Cette nouvelle tarification sera présentée lors du prochain conseil d'école pour la rentrée 2024.